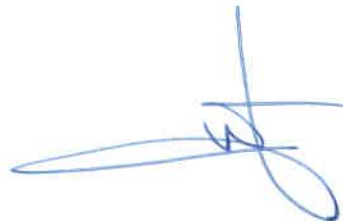


A.I.S.B. - ACTION - ISOLATION - SYSTEMES BARDAGE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 RUE JEAN-BAPTISTE CHARCOT
PARC D'ACTIVITES LES JUDICES NORD
85300 CHALLANS

503 909 020 RCS LA ROCHE SUR YON

COMPTES ANNUELS ARRETÉS AU 31 JUILLET 2023

pour copie certifiée conforme



pour copie certifiée conforme.



F.F. B.C.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.S.B.ACTION ISOLATION SYSTEMES BARDAGE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 22 rue Jean Baptiste Charcot 85300 CHALLANS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 3 9 0 9 0 2 0 0 0 3 7

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/07/2023

				Exercice N clos le, 31/07/2023					
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	7 375	AG	7 011		363
		Fonds commercial (1)		AH	94 044	AI			94 044
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	56 855	AS	51 374		5 481
		Autres immobilisations corporelles		AT	202 377	AU	136 189		66 188
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	15	BE			15
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	200	BI			200
		TOTAL (II)				BJ	360 867	BK	194 574
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	123 784	BM		123 784
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	183 306	BY		183 306	
		Autres créances (3)		BZ	65 822	CA		65 822	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	120 000	CE		120 000	
		Disponibilités		CF	437 659	CG		437 659	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH	3 647	CI		3 647	
	TOTAL (III)		CJ	934 220	CK		934 220		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 295 087	1A	194 574	1 100 512		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SARL A.I.S.B.ACTION ISOLATION SYSTEMES BARDAGE		Néant ☐ *		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 600)			DA	7 600		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	760		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	359 110		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	268 525		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	635 996		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	13 272		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	15 189		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	200 963		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	159 510		
	Dettes fiscales et sociales			DY	73 367		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	2 212		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	464 516			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 100 512			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	257 836	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.I.S.B.-ACTION-ISOLATION-SYSTEMES BARDAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 22 rue Jean-Baptiste Charcot - Parc d'activités Les Judices Nord
85300 CHALLANS
503 909 020 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2023 s'élevant à 268 525,35 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 268 525,35 euros

A titre de dividendes aux associés 199 880,00 euros
Soit 263,00 euros par part

Le solde 68 645,35 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 427 756,33 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 199 880,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} décembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

f l - p c

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 juillet 2020 :

- 60 040,00 euros, soit 79,00 euros par titre
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 040,00 euros

Exercice clos le 31 juillet 2021 :

- 120 080,00 euros, soit 158,00 euros par titre
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 080,00 euros

Exercice clos le 31 juillet 2022 :

- 199 880,00 euros, soit 263,00 euros par titre
- dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 199 880,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ff B.C.

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.I.S.B.ACTION ISOLATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2023, dont le total est de 1 100 512 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 268 525 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 7 ans
- * Matériel de transport : 2 à 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Règles et méthodes comptables**Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	94 044			94 044
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 375			7 375
Immobilisations incorporelles	101 419			101 419
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 008	1 640	792	56 855
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 574			52 574
- Matériel de transport	131 040			131 040
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 378	3 094	708	18 764
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	256 000	4 734	1 500	259 233
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	215			215
ACTIF IMMOBILISE	357 634	4 734	1 500	360 867

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 734		4 734
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 734		4 734
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 500		1 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 500		1 500

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2023
Éléments achetés	94 044
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	94 044

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 548	463		7 011
Immobilisations incorporelles	6 548	463		7 011
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 573	3 593	792	51 374
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 933	4 622		23 555
- Matériel de transport	81 303	16 854		98 156
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 276	1 911	708	14 479
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	162 085	26 979	1 500	187 564
ACTIF IMMOBILISE	168 633	27 442	1 500	194 575

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 252 977 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	183 306	183 306	
Autres	65 823	65 823	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 648	3 648	
Total	252 977	252 777	200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 600,00 Euros décomposé en 760 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 263 553 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	13 273	7 556	5 717	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 510	159 510		
Dettes fiscales et sociales	73 367	73 367		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 403	17 403		
Produits constatés d'avance				
Total	263 553	257 836	5 717	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 481			
(**) Dont envers les associés	15 190			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 190 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	1 682
Etat Charges à payer	4 755
Clients - RRR à accorder	2 020
Total	8 456

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 648		
Total	3 648		